



[Volet B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



25017658

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

27 JAN. 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0663 783 371

Nom

(en entier) : COLLECTIFOOD

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 7334 Saint-Ghislain (Hautrage), Rue de la Station, numéro 42

Objet de l'acte : Modification de la dénomination sociale – Extension de l'objet social

D'un acte reçu par le notaire Jean-Charles DASSELEER à Boussu, le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SRL « COLLECTIFOOD » société a décidé à l'unanimité :

1) de remplacer modifier la dénomination sociale pour devenir « Cuisine & O. ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2) d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

« -Toutes activités liées à la restauration, vente et préparation de plat à emporter ou à consommer sur place, ventes de toutes boissons, livraison de nourriture à domicile tant pour les particuliers que les entreprises ou les collectivités telles que les hébergements pour personne handicapée mais aussi les crèches, les écoles...

- Prestations de services pour des tiers exerçant la même activité ;

- Vente de plats préparés en grande surface (activités dans le retail). »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) de modifier l'article un et trois des statuts sociaux pour devenir :

« Article 1. Nom et forme

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle est dénommée « Cuisine & O ».

Article 3. Objet

La société a pour objet, pour son compte ou pour compte d'autrui en Belgique ou à l'étranger :

- L'exploitation de restaurants de type traditionnel et/ou rapide, pizzerias, snack-bars, cafés restaurants (taverne), débit de boissons, crêperies, service traiteur et livraisons à domicile, l'organisation de banquets, de fêtes, de spectacles et de réceptions diverses, ainsi que la vente en gros ou en détail de tous produits alimentaires, limonades, vins, alcools et spiritueux.

-toutes activités liées à la restauration, vente et préparation de plat à emporter ou à consommer sur place, ventes de toutes boissons, livraison de nourriture à domicile tant pour les particuliers que les entreprises ou les collectivités telles que les hébergements pour personne handicapée mais aussi les crèches, les écoles...

- prestations de services pour des tiers exerçant la même activité.

- vente de plats préparés en grande surface (activités dans le retail).

- l'achat, la vente, la fabrication, la préparation, de tous mets s'y rapportant destinés à être consommés sur place, livrés à domicile ou à être emportés, ainsi qu'en général toute forme d'activité ayant un rapport quelconque avec le secteur Horeca.

- la fourniture de repas préparés et autres éléments de dégustation pour petite ou grande collectivité.

- l'organisation de cours de cuisine à des particuliers ou à des membres de sociétés.

- la vente et la distribution sur internet de produits alimentaires ou non.

- la vente de plats ou de produits alimentaires ou non via un distributeur externe.

- le Commerce de détail de biens neuf en magasin spécialisé code NACE 47789.

Cette sous-classe comprend :

- le commerce de détail de timbres-poste et de pièces de monnaie,

- le commerce de détail de machines à coudre et à tricoter,

- le commerce de détail de ficelles, de cordes et de cordages,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du ou des notaires ou des personnes ou des personnes ayant pouvoir de représentation de la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature des notaires ou des personnes ou des personnes ayant pouvoir de représentation de la personne morale à l'égard des tiers

Jean-Charles DASSELEER
Notaire

Rue François Dorsée 12 - 7300 BOUSSU

Tél. : 065/78.43.32 - Fax : 065/78.23.12

E-mail : jeancharles.dasseleer@belnot.be



- le commerce de détail de farces et attrapes,
 - le commerce de détail d'articles pornographiques,
 - le commerce de détail alimentaires en magasin spécialisé code NACE 47299.
- Cette sous-classe comprend :
- le commerce de détail de café ;
 - le commerce de détail de condiments et épices, d'huiles et graisses comestibles ;
 - toute opération commerciale, mobilière, immobilière, industrielle ou financière se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par voie d'apports, de souscriptions, d'interventions financières ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire, analogue ou connexe au sien, ou susceptible de développer l'une ou l'autre branche de son activité.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) de conférer tous pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des résolutions prises et la coordination des statuts, et notamment par le dépôt de cette coordination au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

JEAN-CHARLES DASSELEER